

**ENTENTES INTERPROVINCIALES  
EN ASSURANCE SANTÉ  
SERVICES HOSPITALIERS INTERNES  
( N° 420 )**

Document produit par la Régie de l'assurance maladie du Québec

**Coordination**

Direction des services à la clientèle professionnelle

**Publication**

Centre d'information et d'assistance aux professionnels

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN 978-2-550-48900-9

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

**ENTENTES INTERPROVINCIALES  
EN ASSURANCE SANTÉ**

**SERVICES HOSPITALIERS INTERNES**

**MISE À JOUR : 21  
OCTOBRE 2011**

**Veillez conserver cette page pour fins de références ultérieures**

**SOMMAIRE**

**NOTE :** Ce fichier contient les recto / verso des pages touchées par la modification ainsi que les décalages de pages

**- SERVICE**

- Changements dans la liste des services exclus de l'accord

**Page :** 2

**- DEMANDE DE PAIEMENT**

- Suppression de la section 3.3.4
- Changements d'ordre administratif

**Pages :** 7, 18 et 24

**- TARIFS INTERPROVINCIAUX**

- Suppression de la section 5.1.3
- Changement d'ordre administratif

**Page :** 4

**- DEMANDES D'APPROVISIONNEMENT ET DE RENSEIGNEMENTS**

- Changements d'ordre administratif

**Pages :** 1 à 3

**REMARQUE :** Cette mise à jour comprend les informations publiées dans l'infolettre suivante : 286 / 2011-03-31

**LÉGENDE**

- Les modifications sont indiquées dans la marge de gauche de la façon suivante :
  - # corrections d'ordre administratif
  - + modifications relatives aux ententes, accords, décrets, amendements, etc.
- La signification des références en bas de page figure à l'endos de la page INTRODUCTION.

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-551-12541-8

Régie de l'assurance maladie du Québec  
Direction des services à la clientèle professionnelle  
Centre d'information et d'assistance aux professionnels

**Régie de  
l'assurance maladie**  
**Québec** 

**# INTRODUCTION**

Le but de ce manuel est de renseigner les établissements de santé du Québec sur les modalités de facturation et de paiement relatives à l'accord sur la facturation des **services internes** entre les provinces et les territoires. Au Québec, l'administration de cet accord est confiée à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

En vertu de cet accord, la Régie rembourse aux établissements les coûts des services internes rendus à des personnes assurées des autres provinces ou des territoires, selon les tarifs interprovinciaux.

À cet égard, ce manuel contient, notamment, les instructions relatives à la rédaction de la demande de paiement de services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire et à la déclaration d'assurance hospitalisation ainsi que des renseignements concernant les tarifs et le paiement des services.

Les établissements sont invités à se familiariser avec le contenu de ce manuel de façon à éviter toute erreur dans la préparation de leurs demandes de paiement. **Une information incomplète pourrait entraîner le refus d'une ligne de services ou de la demande de paiement.**

Lorsque le texte de ce manuel est modifié, chaque détenteur reçoit les pages révisées pour en permettre la mise à jour.

Par ailleurs, la Régie offre un service d'assistance aux professionnels où des préposés aux renseignements informent le personnel des établissements sur les procédures administratives afférentes au programme interprovincial de services internes.

#

Ayant la préoccupation de vous transmettre l'information le plus rapidement possible, **la Régie vous recommande de consulter son site Internet**, section « Services aux professionnels » pour prendre connaissance des toutes dernières mises à jour.

Vous y trouverez toutes les informations pertinentes : les actualités vous concernant, les rubriques spécialisées et les informations générales, les éléments de facturation avec les formulaires requis et les dernières mises à jour Internet concernant les manuels des professionnels de la santé.

Pour toutes **COMMUNICATIONS AVEC LA RÉGIE**, voir la **page suivante**.

#

**COMMUNICATION AVEC LA RÉGIE****Par le site Internet :**- <http://www.ramq.gouv.qc.ca>

Ce guide est également disponible dans notre site Internet. Les cartes santé sont reproduites en couleurs. Vous pouvez y accéder, en tout temps.

**Par courrier électronique :**- [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)**Par téléphone :**

- Québec : 418 643-8210

- Montréal : 514 873-3480

- Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick : 1 800 463-7763

**Par télécopieur :**

- Québec : 418 643-5967

- Montréal : 514 873-5951

**Par la poste :**

Régie de l'assurance maladie du Québec

Service de l'application des programmes Q039

Facturation interprovinciale

Case postale 6600

Québec (Québec) G1K 7T3

#

**SIGNIFICATION DES RÉFÉRENCES AU BAS DE LA PAGE****Exemple : MAJ XX / MMMM 20AA / ZZ**

<b>MAJ</b>	= mise à jour
<b>XX</b>	= <b>numéro séquentiel</b> de la mise à jour papier
<b>MMMM 20AA</b>	= <b>mois</b> et <b>année</b> de la publication de la mise à jour
<b>ZZ</b>	= ces deux derniers chiffres constituent un indicateur de la nature des modifications apportées sur une page donnée, ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>99</b> indique une modification d'ordre administratif (ex.: ajout et/ou correction d'un « <b>AVIS</b> », nouvelle présentation et/ou décalage de page, etc.);</li> <li>- <b>00</b> indique que les modifications sont la résultante d'une nouvelle entente, décret, règlement ou autre document officiel.</li> </ul>

**Remarque :** Nous vous suggérons de conserver la page sommaire de chacune des mises à jour pour fin de références ultérieures.

**Remarque :** La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca) pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.

**Si vous désirez soumettre vos demandes de paiement sur le formulaire papier, suivez les instructions dans le présent guide.**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. PERSONNES ASSURÉES .....	1
1.1 PERSONNES VISÉES PAR L'ACCORD .....	1
1.2 PERSONNES EXCLUES DE L'ACCORD .....	1
1.3 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE .....	2
2. SERVICES .....	1
2.1 SERVICES COUVERTS EN VERTU DE L'ACCORD .....	1
2.2 SERVICES EXCLUS DE L'ACCORD .....	2
3. DEMANDE DE PAIEMENT ( <i>Formulaire n° 3885</i> ) ET DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION ( <i>Formulaire n° 3716</i> ) .....	1
3.0 AVANT-PROPOS .....	1
3.1 DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT ( <i>Formulaire n° 3885</i> ) .....	3
3.2 RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT .....	5
3.2.1 Établissement ( <i>Section 1</i> ) .....	5
3.2.2 Patient ( <i>Section 2</i> ) .....	7
3.2.3 Détails de la demande ( <i>Section 3</i> ) .....	9
3.2.4 Renseignements complémentaires ( <i>Section 4</i> ) .....	11
3.2.5 Attestation de l'établissement ( <i>Section 5</i> ) .....	11
3.3 INSTRUCTIONS ET EXEMPLES DE FACTURATION .....	12
3.3.1 Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu) .....	12
3.3.2 Intervention chirurgicale très coûteuse (transplantation) .....	15
3.3.3 Implants spéciaux .....	16
# 3.3.4 Greffe de moelle osseuse et de cellules souches .....	18
#3.4 DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION ( <i>Formulaire n° 3716</i> ) .....	20
#3.5 RÉDACTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION .....	22
# 3.5.1 Établissement ( <i>Section 1</i> ) .....	22
# 3.5.2 Patient ( <i>Section 2</i> ) .....	24
# 3.5.3 Résidence temporaire au Québec ( <i>Section 3</i> ) .....	26
# 3.5.4 Installation permanente au Québec ( <i>Section 4</i> ) .....	28
# 3.5.5 Déclaration du patient ou de son représentant ( <i>Section 5</i> ) .....	30
#3.6 EXPÉDITION .....	30
#3.7 UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE .....	30

	<i>Page</i>
4. PAIEMENT .....	1
4.1 MODE DE PAIEMENT .....	1
4.2 ÉTAT DE COMPTE .....	2
4.2.1 Description .....	3
4.3 RETARD DE PAIEMENT .....	6
4.4 RÉÉVALUATION .....	6
5. TARIFS INTERPROVINCIAUX .....	1
5.1 TARIFS DES SERVICES .....	1
5.1.1 Facturation interprovinciale des Interventions chirurgicales très coûteuses .....	1
5.1.2 Tarif journalier .....	3
# 5.1.3 Tarifs de facturation interprovinciale pour les services de greffe de la moelle osseuse et des cellules souches .....	4
#5.2 RÈGLES D'APPLICATION POUR LA FACTURATION DES SERVICES DE TRANSPLANTATION (GREFFE)	5
#5.3 RÈGLES RÉGISSANT LES SERVICES DE GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE ET DES CELLULES SOUCHES .....	6
6. DEMANDES D'APPROVISIONNEMENT ET DE RENSEIGNEMENTS .....	1
6.1 DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT .....	1
6.2 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS .....	1
6.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES .....	2

**# 1. PERSONNES ASSURÉES****1.1 PERSONNES VISÉES PAR L'ACCORD**

Cet accord vise tous les résidents canadiens qui reçoivent des services internes dans un établissement situé hors de leur province ou territoire de résidence et pouvant faire la preuve qu'ils sont couverts par un régime provincial ou territorial d'assurance maladie.

La carte santé de la province ou du territoire de résidence de la personne constitue cette preuve (voir section **1.3**).

Il peut arriver que la carte santé soit remplacée par une attestation émise par la province ou le territoire.

L'établissement doit s'assurer que la carte santé présentée **n'est pas expirée**, si une date d'expiration y paraît.

La personne doit également signer la déclaration de participation à un régime d'assurance hospitalisation (« Déclaration d'assurance hospitalisation »).

Les résidents canadiens qui reçoivent des services internes et qui ne présentent pas de carte santé valide ou qui ne peuvent pas faire la preuve de leur admissibilité à un régime provincial ou territorial d'assurance maladie, **doivent payer les frais des services internes**.

**1.2 PERSONNES EXCLUES DE L'ACCORD**

- les personnes non domiciliées au Canada;
- les personnes qui ne peuvent pas démontrer leur admissibilité à un régime provincial ou territorial d'assurance maladie.

Dans ces cas, le paiement des services rendus doit être réclamé au patient.

## 1.3 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

La carte santé de la province ou du territoire de résidence (ou l'attestation émise par la province ou le territoire) constitue cette preuve.

## ALBERTA



La carte santé de l'Alberta est en papier. Le fond est blanc. Dans la partie supérieure de la carte, il y a une large bande de couleur bleu sarcelle. Le texte pré-imprimé et le logo Alberta Health sont également de couleur bleu sarcelle. Des cartes individuelles sont émises. La carte contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.) à neuf chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée. Le verso de la carte constitue une carte universelle de donneur.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE



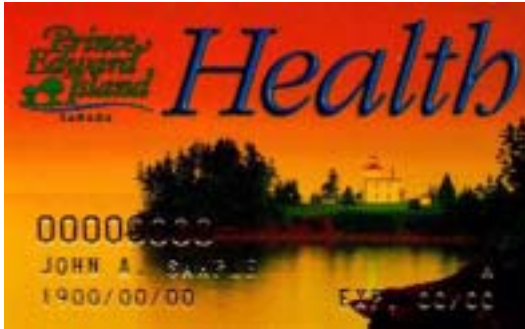
La carte santé régulière est en plastique sur fond blanc et le mot « CareCard » apparaît, comme trame de fond, en gris. Les mots « British Columbia Care » apparaissent en bleu et le mot « Card » en rouge. Les mots « Care » et « Card » sont en grosses lettres. On peut également y voir un drapeau rouge, bleu, blanc et jaune. Les renseignements qu'elle contient sont en noir : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.), la date de naissance ainsi que le nom de la personne assurée. Le numéro d'assurance maladie se compose de dix chiffres dont le premier est toujours le 9.



Il existe une carte en plastique sur fond or pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et sur laquelle figurent, en blanc, les mots « British Columbia CareCard for Seniors ». Les renseignements concernant la personne sont les mêmes et apparaissent en blanc.

ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

#



La carte santé de l'Île-du-Prince-Édouard est en plastique. Elle présente, sur fond orangé, un phare sur une presqu'île. La carte contient le numéro d'assurance maladie à huit chiffres, le nom, la date de naissance et le sexe de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte. L'année de la date d'expiration est indiquée par 4 chiffres.

Attention à la date d'expiration.

MANITOBA

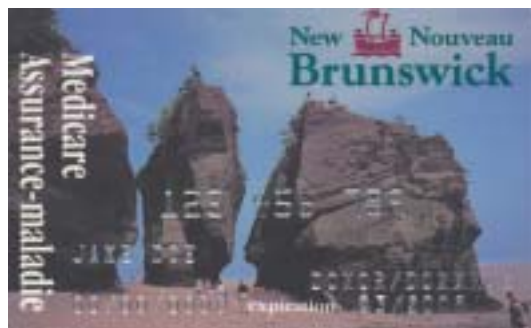
#



La carte santé du Manitoba est en papier blanc et mauve et porte le titre « Certificat d'immatriculation ». Le texte pré-imprimé est en mauve et rouge. Les renseignements personnels sont inscrits à l'encre noire. Une section du certificat comprend un numéro d'immatriculation familial au nom et à l'adresse du chef de famille. Dans l'autre section, on retrouve les prénoms des membres de la famille, un numéro d'identification personnel à 9 chiffres (numéro d'assurance maladie) pour chacune des personnes assurées, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne ainsi que la date d'entrée en vigueur de la garantie.

## NOUVEAU-BRUNSWICK

#



La carte santé est en plastique et présente un paysage du Nouveau-Brunswick, soit les Rochers Pot-de-fleurs de Cap Hopewell. Le logo du Nouveau-Brunswick apparaît dans le coin supérieur droit.

La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi qu'une date d'expiration. Ces renseignements sont inscrits en relief de couleur argent. Cette carte est la seule valide et remplace toutes les cartes émises précédemment.

Attention à la date d'expiration.



## NOUVELLE-ÉCOSSE

#



La carte santé de la Nouvelle-Écosse est en plastique et présente un paysage de plage avec des nuages au loin, sur fond bleu. Les mots Nova Scotia (rouge) et Health (argent) sont imprimés le long du côté droit. La carte contient le numéro d'assurance maladie composé de 10 chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée; la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration de la carte. Toutes les dates suivent le format suivant : aaaa/mmm/jj. Les chiffres et les lettres sont en relief de couleur argent.

De plus, si une personne désire faire don de ses organes, le terme « DONOR » accompagné d'un code à un chiffre sera imprimé en relief sur le dessus de la carte, à la droite de la date de naissance. La carte santé signée et portant le code de donneur constitue un document juridique.

Les codes pour le don d'organes sont les suivants :

- DONOR 1- Tous les organes et tissus compris dans le programme
- DONOR 2- Donneur avec exception

Attention à la date d'expiration.

## NUNAVUT

#



La carte santé du Nunavut est en plastique gris pâle. Elle affiche, en rouge, une carte territoriale du Canada dans laquelle le Nunavut est montré en gris foncé, superposé d'un cercle sur lequel est écrit NUNAVUT CANADA en 3 langues. Dans la partie supérieure de la carte apparaît le mot NUNAVUT en gris pâle et, superposé, le mot SANTÉ écrit en 4 langues. Elle contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte.

Le verso de la carte affiche l'adresse et le numéro de téléphone des services administratifs du Nunavut ainsi que la signature du détenteur de la carte.

Attention à la date d'expiration.

## ONTARIO

L'Ontario a présentement 4 modèles de carte en circulation.



## a) LA CARTE AVEC PHOTO

Une carte en plastique sur fond vert et blanc portant le numéro d'assurance maladie à 10 chiffres suivi d'un code à 2 lettres, le nom, la date de naissance, le sexe et la signature de la personne assurée ainsi que les dates d'émission et d'expiration de la carte. Généralement, la carte porte la photo de la personne assurée. Dans le cas où la personne est exemptée de la photo, la fleur du trille apparaît à sa place.

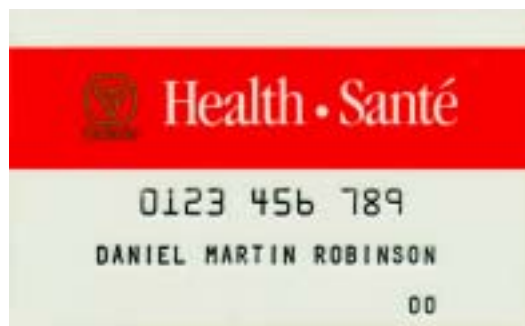
Attention à la date d'expiration.



## b) NOUVELLE CARTE AVEC PHOTO

Cette carte a la même apparence que la carte précédente. La principale différence c'est le fond couleur de la photo et la même photo miniaturisée en noir et blanc au bas droit de la carte.

Attention à la date d'expiration.



## c) LA CARTE ORIGINALE ROUGE ET BLANC

Une carte en plastique rouge et blanc portant le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code à 2 caractères au bas, à droite.

## ONTARIO (suite)



## d) LA CARTE DES 65 ANS

Une carte en plastique rouge et blanc destinée aux personnes de 65 ans ou plus. Le nombre 65 apparaît à la suite des mots Health et Santé. Elle porte le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code au bas à droite.

## SASKATCHEWAN

La carte santé de la Saskatchewan est en plastique. La partie supérieure est bleue et la partie inférieure est grise. Elle est traversée, au centre, par des rayures verte, jaune et blanche. On retrouve sur la carte le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres (Personal Health No.), le nom, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne assurée ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration.



## a) CARTES ÉMISES EN 2005 OU AVANT

Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide de deux chiffres pour le mois suivis de deux chiffres pour l'année (mm aa) si elles ont été émises avant 2000.

Pour rester valides, les cartes doivent porter une vignette de validation portant la date du 31 décembre 2011 dans le coin supérieur droit.



## b) CARTES ÉMISES APRÈS 2005

Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide du format suivant : mm/aaaa.

Le verso de la carte affiche une ligne pour la signature du détenteur de la carte, l'adresse et les numéros de téléphone des services administratifs de la santé.

**NOTE :** Il importe que les fournisseurs de services s'assurent que la carte n'est pas expirée. La date d'expiration est la date la plus tardive entre les suivantes :

- la date imprimée en relief sur la carte santé de plastique;
- la date sur la vignette de validation. La vignette de validation représente une liasse vert pâle sur fond vert foncé; le texte imprimé est noir et se lit comme suit : « RENEWED TO DEC. 31, 2011 »

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



# À compter d'avril 2008 et pour une durée de cinq ans, les cartes embossées à droite seront remplacées à expiration par les cartes imprimées au laser. Pendant cette période de migration, les deux types de carte seront valides. Les cartes contiennent le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 12 chiffres, la date d'expiration, la date de naissance, le sexe et la date d'entrée en vigueur.

Attention à la date d'expiration.

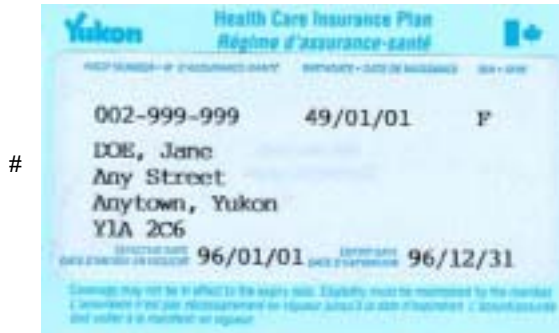
## TERRITOIRES DU NORD-OUEST



La carte santé des Territoires du Nord-Ouest est en papier et présente, comme trame de fond très pâle, un paysage nordique. Les lettres et les chiffres sont en noir. La carte contient le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie qui se compose d'une lettre et de 7 chiffres ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

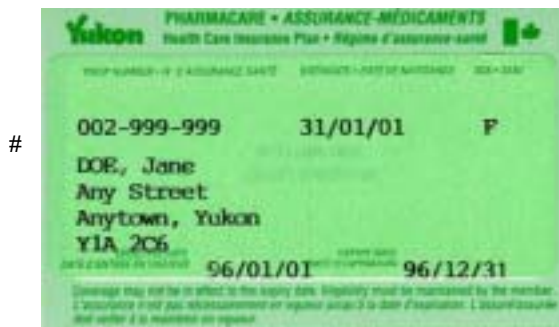
Attention à la date d'expiration.

## YUKON



Le Yukon a deux modèles de cartes santé en circulation. L'une est en plastique bleu. L'étiquette est bleu pâle. Les lettres et les chiffres sont bleu foncé. La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, l'indication concernant le don d'organes ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.



L'autre carte est verte. Elle est émise aux personnes de 65 ans ou plus inscrites au programme d'assurance des services pharmaceutiques (Pharmacare) et au programme de prestations complémentaires de santé (Extended Benefits). Les détenteurs de la carte verte ont droit aux prestations offertes aux aînés ainsi qu'aux services hospitaliers et aux services médicaux. La carte verte est émise également au conjoint ou à la conjointe si cette personne a 60 ans ou plus.

Attention à la date d'expiration.

## 2. SERVICES

### 2.1 SERVICES COUVERTS EN VERTU DE L'ACCORD

Les frais d'hospitalisation en salle pour des soins :

- 1) de courte durée
- 2) de pouponnière

Interventions coûteuses ayant un tarif global :

- transplantations :
  - acquisition d'organes hors Canada;
  - coeur;
  - coeur-poumons;
  - poumons;
  - foie;
  - moelle osseuse;
  - rein (enfant ou adulte);
  - rein et pancréas.

Interventions cardiovasculaires

Implants spéciaux :

- défibrillateur-stimulateur cardiaque;
- implants cochléaires.

**2.2 SERVICES EXCLUS DE L'ACCORD**

Les services suivants sont exclus de l'accord :

- Chirurgie esthétique;
- # - Avortement thérapeutique et interruption volontaire de la grossesse;
- Chirurgie visant à rétablir la fécondité;
- Fécondation in vitro et insémination artificielle;
- Lithotripsie pour lithiases vésiculaires;
- Changement de sexe;
- Examens périodiques de la santé, y compris les examens ordinaires de la vue;
- Traitement de taches de vin ailleurs que sur la figure ou dans le cou, quel que soit le traitement;
- Acupuncture, acupressure, électrostimulation transcutanée, moxibustion, biorétroaction (biofeedback), hypnothérapie;
- Services assurés par d'autres organismes : Gendarmerie royale du Canada (GRC), Forces armées, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ministère des Anciens combattants, Services correctionnels du Canada (pénitenciers fédéraux);
- Services fournis à la demande d'un tiers;
- Conférence d'équipe;
- Dépistage génétique et autres techniques d'investigation génétique, y compris les sondes d'ADN;
- # - Interventions qui demeurent au stade expérimental du développement ou de la recherche clinique;
- # - Télémédecine;
- # - Tomographes par émission de positrons et scalpel gamma;
- Services d'anesthésie et services de chirurgiens adjoints associés aux services mentionnés plus haut;
- # - Autres services exclus : médicaments, soins à domicile et frais d'hébergement.

Vous **devez** communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec au numéro indiqué ci-après pour obtenir plus de renseignements sur les services qui sont exclus de l'accord de facturation réciproque. La Régie de l'assurance maladie du Québec pourra ainsi indiquer si les services sont couverts ou non et conseiller l'hôpital en ce qui concerne les modalités de facturation.

**Numéro de téléphone**

- Québec : 1 800 463-4776 (sans frais d'interurbain)

**Vous devez également obtenir, par écrit, l'accord de la province ou du territoire de résidence avant de facturer à la Régie des services exclus (consultez la section 6.3 pour connaître les adresses et les numéros de téléphone des provinces et des territoires).**

**# 3. DEMANDE DE PAIEMENT**

« DEMANDE DE PAIEMENT » (Formulaire n° 3885) ET « DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION » (Formulaire n° 3716)

**3.0 AVANT-PROPOS**

Cette section a pour but d'expliquer la façon de remplir le formulaire de demande de paiement « *Demande de paiement – Services internes dispensés au Québec à des résidents d'une autre province ou d'un territoire* » lorsque l'établissement demande le paiement de services internes fournis à une personne assurée d'une autre province ou d'un territoire.

Les renseignements demandés sur le formulaire de demande de paiement permettent à la Régie de facturer adéquatement la province ou le territoire de résidence de la personne assurée. Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation est requis pour respecter l'entente sur la facturation des services internes entre les provinces et les territoires.

**Instructions générales :**

- Écrire les renseignements lisiblement en lettres moulées;
- Inscrire les dates selon le système international, c'est-à-dire : AAAA, MM, JJ;
- Inscrire le tarif du service sans le symbole du dollar (\$);
- Utiliser un formulaire distinct pour chaque province ou territoire de résidence des personnes assurées;
- Bien remplir toutes les sections de la demande de paiement selon les instructions fournies dans les pages qui suivent;
- Ne pas oublier de signer la demande de paiement;
- Ne pas oublier de faire signer la déclaration d'assurance hospitalisation;
- L'établissement doit conserver, dans ses dossiers, l'adresse de chaque personne assurée traitée;
- Pour facturer de nouveau la ou les lignes de services refusées, utiliser une nouvelle demande de paiement.

**Vous devez utiliser deux demandes de paiement distinctes lorsqu'il s'agit de deux périodes d'hospitalisation différentes.**

Pour une période d'hospitalisation continue, chaque demande de paiement doit comporter les données requises pour son évaluation.

**Une information incomplète peut entraîner le refus d'une ligne de services ou de la demande de paiement.**

La Régie dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date des services, pour facturer la province ou le territoire de résidence de la personne assurée. **Toutefois, pour que ce délai soit respecté, vos demandes de paiement doivent être reçues à la Régie au plus tard 10 mois après la date des services.**

À l'expiration de ce délai, l'établissement n'a plus le droit de réclamer les coûts des services. Il n'a pas le droit, non plus, de réclamer au patient le paiement des services ni de recourir à une agence de recouvrement. Mais, il peut demander une dérogation à la province ou au territoire de résidence du patient. (Consultez la section 6.3 Adresses de correspondance des provinces et des territoires).

Il est recommandé à l'établissement de faire parvenir ses demandes de paiement à la Régie deux fois par mois.



**3.1 DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT** (*Formulaire n° 3885*)

La demande de paiement comporte 5 sections :

1. Établissement;
2. Patient;
3. Détails de la demande;
4. Renseignements complémentaires;
5. Attestation de l'établissement.



### 3.2 RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

#### 3.2.1 Établissement (Section 1)

**N° de contrôle externe :**

- 1) Ce numéro sert à retracer la demande de paiement sur votre « État de compte » et doit figurer dans toute correspondance relative à cette demande de paiement.
- 2) Inscrive un numéro de contrôle de votre choix. (Champ alphanumérique avec une possibilité de 15 caractères).
- 3) Vous devez utiliser un numéro de contrôle externe différent pour chaque demande de paiement.

**Code de l'établissement :** Inscrive le code de l'établissement qui vous a été attribué (code de 5 chiffres).

L'utilisation de ce code permet à la Régie de procéder au remboursement dans un meilleur délai.

**Nom de l'établissement :** Inscrive le nom de votre établissement.

**Adresse :** Inscrive l'adresse complète de votre établissement.

**Province :** Inscrive la province de votre établissement (Québec).

**Code postal :** Inscrive le code postal de votre établissement.



**3.2.2 Patient (Section 2)**

- # **Numéro de la « CARTE SANTÉ »** : Incrire le numéro de la carte santé de la personne assurée. S'il s'agit d'un nouveau-né qui n'a pas encore sa carte santé (jusqu'à 3 mois), inscrire le numéro de la carte santé de la mère ou du père.

S'assurer que la carte est valide en vérifiant la date d'expiration.

**Nom et prénom de la personne assurée inscrits sur la carte** : Nom et prénom usuels inscrits sur la carte santé. Il est important d'inscrire cette information en lettres majuscules.

**Date d'expiration de la carte** : Incrire la date d'expiration de la carte santé, s'il y a lieu.

**Province qui a délivré la carte** : Incrire le nom de la province ou du territoire ayant délivré la carte santé.

**Date de naissance** : Incrire la date de naissance de la personne assurée selon le système international (AAAA - MM - JJ).

**Sexe** : Incrire le sexe de la personne assurée (F = féminin, M = masculin).

**Nouveau-né** : Cocher s'il s'agit d'un nouveau-né et que le numéro d'assurance maladie de la mère ou du père est utilisé.

**Adresse** : Adresse permanente de la personne assurée.

**Code postal** : Code postal correspondant à l'adresse permanente de la personne assurée.

- # **NOTE** : Pour les nouveau-nés de l'Ontario, il est obligatoire de facturer avec le NAM du bébé. Si les parents ne peuvent fournir le NAM du bébé, facturer les services internes fournis.



**3.2.3 Détails de la demande (Section 3)**

**Date d'admission :** Inscrire la date d'admission dans l'établissement.

**Date de congé :** Inscrire la date de sortie de l'établissement.

**Genre de séjour :** Inscrire s'il s'agit d'un séjour continu = **C**, non continu = **N**, ou encore s'il s'agit d'un transfert entre deux établissements = **T**.

**Accident :** Inscrire le code correspondant au type d'accident, s'il y a lieu : **T** = Travail; **A** = Auto; **D** = Autres.

**Décès :** Cocher si la personne assurée est décédée lors de l'hospitalisation.

**Code de diagnostic :** Inscrire obligatoirement le code de diagnostic principal selon la « Classification internationale des maladies » (CIM-10). Il est possible d'inscrire jusqu'à 3 codes de diagnostic.

**Code d'intervention :** Inscrire le code d'intervention chirurgicale selon la « Classification internationale des maladies » (CIM-10), s'il y a lieu. Il est possible d'inscrire jusqu'à 3 codes d'intervention.

**Attribut d'intervention :** Inscrire l'attribut dans la case prévue à cette fin lorsque le code d'intervention le prévoit.

**Date de l'intervention ou de début de facturation :** Inscrire la première date d'hospitalisation facturée.

**Date de fin de facturation :** Inscrire la dernière date d'hospitalisation facturée.

Si une personne assurée n'est hospitalisée qu'une seule journée (ex. le 2009-04-21), la façon de remplir le formulaire est la suivante :

DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION : 2009-04-21  
DATE DE FIN DE FACTURATION : 2009-04-21

**Code de service :** Inscrire le code (3 chiffres) correspondant au service rendu. Voir les instructions et exemples de facturation à la section 3.3, ci-après.

**Série 100 – transplantation**

100 acquisition d'organes hors Canada

101 cœur

102 cœur-poumons

103 poumons

104 foie

106 rein

108 rein et pancréas

**Série 300 - implants**

310 implant cochléaire

311 défibrillateur - stimulateur cardiaque (combiné)

**Série 400 - tarif journalier (*per diem*)**

401 courte durée

402 nouveau-né

405 intensif de courte durée

**Série 600 - services de greffe de moelle osseuse et de cellules souches**

600 Coût de l'acquisition (à l'extérieur du Canada)

601 Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)

602 Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)

603 Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)

604 Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)

605 Greffe allogénique – chez l'adulte – donneur apparenté au patient

606 Greffe allogénique – chez l'enfant

607 Greffe allogénique – adulte/patient (donneur compatible non apparenté)

**Tarif journalier** : Inscrire le tarif journalier.

**Nombre de jours** : Inscrire le nombre de jour pour ce service.

**Total** : Inscrire le montant total. Lorsqu'il y a un changement du tarif journalier, utiliser des lignes différentes en inscrivant le montant facturé et le tarif journalier sur chacune des lignes.

**3.2.4 Renseignements complémentaires** (*Section 4*)

Inscrire les renseignements supplémentaires, s'il y a lieu (ex. intervention coûteuse).

#

**3.2.5 Attestation de l'établissement** (*Section 5*)

**Nom et prénom de la personne autorisée** : Inscrire en lettres majuscules le nom et le prénom de la personne autorisée.

**Signature de la personne autorisée** : La signature de la personne autorisée est obligatoire.

**Date** : Inscrire la date de la signature de la personne autorisée.

**3.3 INSTRUCTIONS ET EXEMPLES DE FACTURATION****3.3.1 Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu)**

Lorsque l'hospitalisation d'une personne assurée s'étend sur une longue période (ex. plus d'un mois), les frais d'hospitalisation peuvent être réclamés une fois par mois sur des demandes de paiement distinctes.

EXEMPLE (1<sup>re</sup> demande de paiement)

#

**3.3.1 Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu) (Suite)**

EXEMPLE (2<sup>e</sup> demande de paiement)

#

#

**3.3.2 Intervention chirurgicale très coûteuse (transplantation)**

Lorsqu'une intervention chirurgicale très coûteuse (code de la série 100 « transplantation ») est facturée, vous devez inscrire, dans la case CODE DE SERVICE, le code numérique qui correspond à l'intervention et le montant dans la case MONTANT FACTURÉ.

Vous devez inscrire, dans la case DATE DE FIN DE FACTURATION, la date de fin de toute la période couvrant la transplantation.

- Remarques :**
- 1) Les services hospitaliers rendus au donneur d'un organe, maintenu artificiellement en vie, sont des services assurés par la province de résidence du donneur.
  - 2) Les services hospitaliers rendus au donneur vivant sont assurés par la province de résidence du receveur de l'organe.
  - 3) La rémunération de l'équipe chirurgicale qui prélève l'organe ainsi que les frais de transport sont des services assurés par la province de résidence du receveur. Ces services sont inclus dans le tarif interprovincial pour les interventions coûteuses. Toutefois, la rémunération du chirurgien pour le prélèvement et son temps de déplacement ne sont pas inclus dans ce tarif.

**CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 100 : TRANSPLANTATION**

100	=	acquisition d'organe hors Canada
101	=	coeur
102	=	coeur-poumons
103	=	poumons
104	=	foie
106	=	rein
108	=	rein et pancréas

**# 3.3.3 Implants spéciaux**

Les implants spéciaux doivent être facturés selon le prix d'acquisition plus le tarif journalier autorisé pour chaque journée du séjour associé à cette intervention. Veuillez annexer à la demande de paiement, la facture qui justifie le prix de l'implant. L'implant doit être facturé séparément de la période d'hospitalisation. Veuillez inscrire, dans la case DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION, la date de l'intervention, dans la case CODE DE SERVICE, le code numérique correspondant à l'implant et, dans la case MONTANT FACTURÉ, le prix de l'implant.

**# CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 300 : implants**

- 310 = implant cochléaire
- 311 = défibrillateur - stimulateur cardiaque (combiné)



## # 3.3.4 Greffe de moelle osseuse et de cellules souches

Le tarif de la greffe de la moelle osseuse et des cellules souches de la série des codes 600 remplace le tarif journalier d'hospitalisation.

Lorsque le séjour est supérieur au séjour maximal, le tarif quotidien majoré est ajouté pour chaque jour au-delà du séjour maximal. Dans ce cas, une nouvelle ligne de service doit être utilisée pour facturer cette période.

Veillez inscrire dans la case *DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION*, la date de l'intervention, dans la case *DATE DE FIN FACTURATION*, la date de fin de la facturation, dans la case *CODE DE SERVICE* le code numérique correspondant à l'intervention, dans la case *TARIF JOURNALIER*, le tarif journalier en fonction du code de l'intervention et dans la case *MONTANT FACTURÉ*, le tarif de l'intervention ou le montant facturé.

**CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 600 : greffe de moelle osseuse et de cellules souches**

- 600 = Coût de l'acquisition (à l'extérieur du Canada)
- 601 = Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)
- 602 = Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)
- 603 = Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)
- 604 = Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)
- 605 = Greffe allogénique – chez l'adulte (donneur apparenté au patient)
- 606 = Greffe allogénique – chez l'enfant
- 607 = Greffe allogénique – adulte/patient (donneur compatible non apparenté - DCNA)

<p><b>Régie de l'assurance maladie Québec</b></p>	<p><b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> à un résident d'une autre province ou d'un territoire Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory</p>	<p>NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK</p>
<p><b>Établissement</b> ①</p>		<p>Numéro de contrôle externe/External control number</p>
Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Date d'admission Année Mois Jour
Adresse (numéro, rue, localité)		CODE POSTAL
<p><b>Patient</b> ② <b>Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé »</b> - Provide all information appearing on health card</p>		
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER	Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters	Numéro de téléphone Phone Number
Date de naissance - Birthdate ANNÉE MOIS JOUR YEAR MONTH DAY	Sexe - Sex <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Province ayant délivré la carte Province that issued card
	Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card	Date d'expiration de la carte Expiry date of card
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)		Province CODE POSTAL POSTAL CODE
<p><b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b> ③</p>		
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)	Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE
		Numéro de téléphone Phone Number
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin		Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay
<input type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT <input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN <input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS <input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec):		DU - FROM Année Mois Jour Year Month Day AU - TO Année Mois Jour Year Month Day
ÉTUDES : EDUCATION: ..... PRÉCISER : SPECIFY: .....		Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)		Province CODE POSTAL POSTAL CODE
		Numéro de téléphone Phone Number
<p><b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b> ④</p>		
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec	Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE
		Numéro de téléphone Phone Number
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province CODE POSTAL POSTAL CODE
		Numéro de téléphone Phone Number
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card	<input type="checkbox"/> Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec	
<p><b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b> ⑤</p>		
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.		
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION	SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)	Date
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters	Lien avec le patient Relationship to patient <input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian <input type="checkbox"/> Préciser Specify	
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient <input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient	Province	CODE POSTAL POSTAL CODE
		Numéro de téléphone Phone Number

**3.4 DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION** (*Formulaire n° 3716*)

Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation doit être gardé dans les dossiers de l'établissement. Ce formulaire comporte 5 sections :

1. Établissement;
2. Patient;
3. Résidence temporaire au Québec;
4. Déménagement permanent au Québec;
5. Déclaration du patient ou de son représentant.

<b>Régie de l'assurance maladie Québec</b>		<b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
<b>Établissement</b>		Numéro de contrôle externe/External control number 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 A B C D E			
Code de l'établissement 5 4 3 2 1		Nom de l'établissement Centre hospitalier fictif		Date d'admission Année: 2 0 0 9 Mois: 0 4 Jour: 0 1	
Adresse (numéro, rue, localité) 333, rue des Convalescents				CODE POSTAL G 0 A 0 T 0	
<b>Patient</b> Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters		Numéro de téléphone Phone Number	
Date de naissance - Birthdate ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY		Sexe - Sex <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Province ayant délivré la carte Province that issued card	
Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card		Date d'expiration de la carte Expiry date of card		Province CODE POSTAL POSTAL CODE	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)					
<b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b>					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)			Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin			Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay		
<input type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT			<input type="checkbox"/> ÉTUDES : EDUCATION :		
<input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN			<input type="checkbox"/> PRÉCISER : SPECIFY :		
<input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS			NOM DE L'ÉTABLISSEMENT / NAME OF FACILITY (ALU, UST, etc.)		
<input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :			Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province		
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)			Province		CODE POSTAL POSTAL CODE
Numéro de téléphone Phone Number					
<b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b>					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec			Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card			Province		CODE POSTAL POSTAL CODE
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card			<input type="checkbox"/> Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec		
<b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b>					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont vérifiées et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the Canada Evidence Act. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient <input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
<input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient		Numéro de téléphone Phone Number			

3716 266 04/09

Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient

**3.5 RÉDACTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION****3.5.1 Établissement** (*Section 1*)

**Code de l'établissement** : Inscire le code de l'établissement qui vous a été attribué (code de 5 chiffres). L'utilisation de ce code permet à la Régie de procéder au remboursement dans un meilleur délai.

**Nom de l'établissement** : Inscire le nom de l'établissement.

**Adresse** : Inscire l'adresse complète de l'établissement.

**Province** : Inscire la province de l'établissement.

**Code postal** : Inscire le code postal dans la case prévue à cette fin.

**N° de contrôle externe** : Inscire votre numéro de contrôle (maximum 15 caractères alphanumériques).

<b>Régie de l'assurance maladie Québec</b>		<b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
<b>Établissement</b> Code de l'établissement _____ Nom de l'établissement _____		Date d'admission Année _____ Mois _____ Jour _____			
Adresse (numéro, rue, localité) _____		CODE POSTAL _____			
<b>Patient</b> Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 2 3 4 5 6 7 8 9		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters SMITH JOHN		Numéro de téléphone Phone Number (123) 456-7890	
Date de naissance - Birthdate ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY 1967 12 01		Sexe - Sex <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Province ayant délivré la carte Province that issued card Ontario	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality) 123, rue du Patient, Ville du Patient		Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card Année Year Mois Month Jour Day 2013 12 01		Date d'expiration de la carte Expiry date of card Année Year Mois Month Jour Day 2013 12 01	
Province Ontario		CODE POSTAL POSTAL CODE K 1 H 0 T 0			
<b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b>					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Numéro de téléphone Phone Number		( )			
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin				Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay	
<input type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT				<input type="checkbox"/> ÉTUDES : EDUCATION :	
<input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN				ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY ( ) ( ) ( )	
<input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS				ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY ( ) ( ) ( )	
<input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :				Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province ANNÉE YEAR MOIS MONTH ( ) ( ) ( ) ( )	
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Numéro de téléphone Phone Number		( )			
<b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b>					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Numéro de téléphone Phone Number		( )			
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card		ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY ( ) ( ) ( ) ( )		<input type="checkbox"/> Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec	
ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY ( ) ( ) ( ) ( )		ANNÉE YEAR MOIS MONTH JOUR DAY ( ) ( ) ( ) ( )			
<b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b>					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the Canada Evidence Act. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient <input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
<input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient		Numéro de téléphone Phone Number		( )	

**3.5.2 Patient (Section 2)**

- # **Numéro de la « CARTE SANTÉ »** : Inscrire le numéro de la carte santé de la personne assurée. S'il s'agit d'un nouveau-né qui n'a pas encore sa carte santé (jusqu'à 3 mois), inscrire le numéro de la carte santé de la mère ou du père. S'assurer que la carte est valide en vérifiant la date d'expiration.

**Nom et prénom de la personne assurée inscrits sur la carte** : Nom et prénom usuels inscrits sur la carte d'assurance santé (nom de famille, à la naissance). Il est important d'inscrire cette information en lettres majuscules.

**Numéro de téléphone** : Numéro de téléphone du patient.

**Date de naissance** : Inscrire la date de naissance de la personne assurée selon le système international (AAAA - MM - JJ).

**Sexe** : Inscrire le sexe de la personne assurée (F = féminin, M = masculin).

**Province émettrice de la carte** : Inscrire le nom de la province ou du territoire ayant délivré la carte santé.

**Date d'entrée en vigueur de la carte** : Inscrire la date d'entrée en vigueur de la carte, s'il y a lieu.

**Date d'expiration de la carte** : Inscrire la date d'expiration indiquée sur la carte santé, s'il y a lieu.

**Nouveau-né** : Cocher s'il s'agit d'un nouveau-né et que le numéro d'assurance maladie de la mère ou du père est utilisé.

**Adresse** : Adresse permanente de la personne assurée.

**Province** : Province de la personne assurée.

**Code postal** : Code postal de l'adresse permanente de la personne assurée.

- # **NOTE** : Pour les nouveau-nés de l'Ontario, il est obligatoire de facturer avec le NAM du bébé. Si les parents ne peuvent fournir le NAM du bébé, facturer les services internes fournis.

<b>Régie de l'assurance maladie Québec</b>		<b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
				Numéro de contrôle externe/External control number	
<b>Établissement</b>					
Code de l'établissement		Nom de l'établissement		Date d'admission Année Mois Jour	
Adresse (numéro, rue, localité)				CODE POSTAL	
<b>Patient</b> Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters		Numéro de téléphone Phone Number	
Date de naissance - Birthdate ANNÉE MOIS JOUR YEAR MONTH DAY		Sexe - Sex <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Province ayant délivré la carte Province that issued card	
		Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card		Date d'expiration de la carte Expiry date of card	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province	
				CODE POSTAL POSTAL CODE	
<b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b>					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
123, rue de l'Hôtel, Québec				G 1 C 0 T 0 (418) 123-4567	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin				Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay	
<input checked="" type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT		<input type="checkbox"/> ÉTUDES : EDUCATION: NOM DE L'ÉTABLISSEMENT - NAME OF EDUCATIONAL INSTITUTION		DU - FROM	
<input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN		<input type="checkbox"/> PRÉCISER : SPECIFY:		AU - TO	
<input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS				2009 04 01 2009 04 10	
<input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :				Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province	
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
				Numéro de téléphone Phone Number	
<b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b>					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
				Numéro de téléphone Phone Number	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
				Numéro de téléphone Phone Number	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card		Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec		Année Mois Jour YEAR MONTH DAY	
<b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b>					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient			
		<input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian		<input type="checkbox"/> Préciser Specify	
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
<input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient				Numéro de téléphone Phone Number	

3716 266 04/09 Blanche : RAMQ – Jaune : Établissement – Rose : Patient / White: RAMQ – Yellow: Facility – Pink: Patient

**3.5.3 Résidence temporaire au Québec (Section 3)**

**Adresse (numéro, rue, localité) :** Inscrire l'adresse de résidence du patient lors de son séjour au Québec.

**Province :** Ce champ est toujours Québec.

**Code postal :** Code postal de l'adresse de résidence du patient lors de son séjour au Québec.

**Numéro de téléphone :** Numéro de téléphone du patient lors de son séjour au Québec.

**Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine émettrice de la carte :** Il faut cocher l'une des cases suivantes :

Vacances/en transit

Recommandation d'un médecin

Emploi temporaire/affaires

**Études :** Si cette case est cochée, indiquer le nom de l'établissement d'enseignement.

**Préciser :** Dans tous les autres cas, cocher cette case et préciser la raison.

**Durée prévue du séjour :** Inscrire la date de début et de fin prévue du séjour.

**Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) :** Inscrire le nom de la province.

**Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province :** Inscrire la date.

**Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) :** Inscrire l'adresse de résidence dans la province en question.

**Province :** Inscrire la province.

**Code postal :** Inscrire le code postal de la résidence du patient dans cette province.

**Numéro de téléphone :** Inscrire le numéro de téléphone du patient dans cette province.

<b>Régie de l'assurance maladie Québec</b>		<b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
<b>Établissement</b> Code de l'établissement _____ Nom de l'établissement _____		Date d'admission Année _____ Mois _____ Jour _____			
Adresse (numéro, rue, localité) _____		CODE POSTAL _____			
<b>Patient</b> Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER _____		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters _____		Numéro de téléphone Phone Number _____	
Date de naissance - Birth date ANNÉE YEAR _____ MOIS MONTH _____ JOUR DAY _____		Sexe - Sex <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Province ayant délivré la carte Province that issued card _____	
Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____		Date d'expiration de la carte Expiry date of card Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____		Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality) _____	
		Province _____		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
<b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b>					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality) _____		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
				Numéro de téléphone Phone Number _____	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin				Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay	
<input type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT				DU - FROM Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____	
<input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN				AU - TO Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____	
<input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS					
<input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :				Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province ANNÉE YEAR _____ MOIS MONTH _____	
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality) _____		Province _____		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
				Numéro de téléphone Phone Number _____	
<b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b>					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec 123, rue Nouvelle, Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE G 1 C 0 T 0	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card 123, rue du Patient, Ville du Patient		Province Ontario		CODE POSTAL POSTAL CODE K 1 H 0 T 0	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____		<input checked="" type="checkbox"/> Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec Année Year _____ Mois Month _____ Jour Day _____		2 0 0 9 0 4 0 1      2 0 0 9 0 4 0 2	
<b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b>					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the Canada Evidence Act. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION _____		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY) _____		Date _____	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters _____		Lien avec le patient Relationship to patient <input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian <input type="checkbox"/> Préciser Specify _____			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient <input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient		Province _____		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
				Numéro de téléphone Phone Number _____	
3716 266 04/09      Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient					

**3.5.4 Installation permanente au Québec (Section 4)**

**Adresse permanente au Québec** : Inscire l'adresse de résidence permanente du patient au Québec.

**Province** : Ce champ est toujours Québec.

**Code postal** : Code postal de l'adresse de résidence permanente du patient au Québec.

**Numéro de téléphone** : Numéro de téléphone permanent du patient au Québec.

**Dernière adresse dans la province ayant délivré la carte santé** : Inscire la dernière adresse de résidence dans la province qui a délivré la carte santé.

**Province** : Province qui a délivré la carte santé.

**Code postal** : Code postal de l'adresse de résidence dans la province qui a délivré la carte santé.

**Numéro de téléphone** : Numéro de téléphone dans la province qui a délivré la carte santé.

**Date du départ de la province ayant délivré la carte santé** : Inscire la date du départ de la province qui a délivré la carte santé.

**Date du début de l'installation permanente au Québec** : Inscire la date à laquelle la personne a commencé à résider de façon permanente au Québec.

Régie de l'assurance maladie Québec		<b>Déclaration d'assurance hospitalisation</b> Hospital Insurance Declaration <b>Services internes dispensés au Québec</b> Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
				Numéro de contrôle externe/External control number: _____	
<b>Établissement</b>					
Code de l'établissement		Nom de l'établissement		Date d'admission Année    Mois    Jour	
Adresse (numéro, rue, localité)				CODE POSTAL	
<b>Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card</b>					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters			Numéro de téléphone Phone Number
Date de naissance - Birthdate ANNÉE    MOIS    JOUR YEAR    MONTH    DAY		Sexe - Sex <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Province ayant délivré la carte Province that issued card	Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card	Date d'expiration de la carte Expiry date of card
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province	CODE POSTAL POSTAL CODE
<b>Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec</b>					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)		Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin			Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay		
<input type="checkbox"/> VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT <input type="checkbox"/> RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN <input type="checkbox"/> EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS			ÉTUDES : EDUCATION: _____ PRÉCISER : SPECIFY: _____		
<input type="checkbox"/> Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec):			Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province		
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)		Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	
<b>Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec</b>					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec		Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card		Année    Mois    Jour Year    Month    Day	<input type="checkbox"/> Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec	Année    Mois    Jour Year    Month    Day	
<b>Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative</b>					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
		<i>Paul Untel</i>		2009-04-01	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient			
<i>John Smith</i>		<input type="checkbox"/> Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian			
<input type="checkbox"/> Préciser Specify: _____		Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient		<input type="checkbox"/> Même que celle du patient Same as that of patient			
3716 266 04/09    Blanche : RAMQ – Jaune : Établissement – Rose : Patient / White: RAMQ – Yellow: Facility – Pink: Patient					

**3.5.5 Déclaration du patient ou de son représentant (Section 5)**

**Signature de la personne qui fait cette déclaration :** Le patient ou son représentant est tenu de signer la déclaration du patient.

**Signature du témoin (représentant de l'hôpital) :** La signature du représentant est obligatoire.

**Date :** Date de la signature de la déclaration.

**Nom :** Nom du représentant du patient (lettres majuscules). Si ce n'est pas le patient qui signe la déclaration, il faut indiquer ici le nom du représentant du patient.

**Lien avec le patient :** Il faut indiquer le lien avec le patient en cochant la case PÈRE, MÈRE OU TUTEUR ou encore la case PRÉCISER en indiquant le lien sur la ligne.

**Adresse de la personne qui fait cette déclaration si ce n'est pas le patient :** Inscrire l'adresse avec le numéro, la rue et la localité.

**Province :** Inscrire la province du représentant du patient.

**Code postal :** Inscrire le code postal de la résidence du représentant du patient.

**Numéro de téléphone :** Inscrire le numéro de téléphone du représentant du patient.

**3.6 EXPÉDITION**

Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation **doit être conservé dans les dossiers de l'établissement**. Sur demande de la Régie, l'original du formulaire doit être expédié à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec  
Service de l'application des programmes Q037  
Facturation interprovinciale  
Case postale 6600  
Québec QC G1K 7T3

**L'établissement conserve la deuxième copie.**

**3.7 UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE**

La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca) pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.

## 4. PAIEMENT

### 4.1 MODE DE PAIEMENT

- # Le paiement est effectué toutes les deux semaines, sous forme de dépôt direct ou de chèque émis à l'ordre de la corporation dont l'établissement fait partie. Un état de compte y est joint pour vérification.

L'établissement qui désire contester une décision de la Régie ou fournir des explications additionnelles relatives à une demande de paiement réglée, doit obligatoirement le faire par le biais d'une demande de réévaluation. Il n'y a pas lieu de retourner le chèque à la Régie. L'ajustement sera fait lors d'un paiement ultérieur (voir section 4.4 Réévaluation).

De même, si une erreur dans la facturation des services internes a entraîné un montant payé en trop à la corporation, il faut demander la **réévaluation** du paiement, au lieu de retourner le chèque. La Régie procédera alors aux ajustements nécessaires lors d'un paiement ultérieur.

4.2 ÉTAT DE COMPTE

#

**4.2.1 Description**

L'état de compte contient les renseignements suivants :

**1. Nom :**

Nom de l'établissement.

**2. Numéro d'identification :**

Code de l'établissement (numéro corporatif).

**3. Numéro de chèque :**

Numéro du chèque correspondant au présent état de compte.

**4. Date de l'état de compte :**

Date du paiement.

**5. Numéro du paiement :**

Numéro du cycle du paiement.

**6. Date de la facturation :**

Non applicable.

**7. Page :**

Numéro de page.

**8. Nom et adresse :**

Nom et adresse postale de l'établissement pour l'envoi des états de compte. Cette information est présente uniquement sur la première page de l'état de compte.

**9. Paiements et retenues :**

Sommaire des paiements et des retenues pour les services internes et externes.

**10. Nombre :**

Cumulatif selon les différents types de demande (Demande de paiement, de refacturation ou de récupération pour les services internes et externes).

**11. Montant :**

Cumulatif selon les différents types de demande (Demande de paiement, de refacturation ou de récupération pour les services internes et externes).

**12. Montant :**

Cumulatif selon les différents types de transactions (services internes, services externes et récupération).

**13. Montant :**

Cumulatif des paiements, des retenues ainsi que le montant net.

2<sup>o</sup> page (et pages subséquentes) de l'état de compte

#

**4.2.1 Description** (suite)**14. Identifiant de la demande :**

Représente le numéro de contrôle externe de la demande de paiement. Ce numéro est attribué par l'établissement. Il doit être fourni dans toute correspondance concernant une réévaluation ou une demande de renseignements.

**15. No. ass. santé :**

Numéro d'assurance santé du patient.

**16. Nom et prénom :**

Nom et prénom de la personne assurée.

**17. Date début :**

Date de début de facturation pour les services internes et date de service pour les services externes.

**18. Date fin :**

Date de fin de facturation pour les services internes. Ce champ est laissé à blanc pour les services externes.

**19. Code :**

Code du service.

**20. Montant demandé :**

Montant demandé pour le service.

**21. Montant autorisé :**

Montant autorisé pour le service.

**22. Type :**

Type de demande.

**23. Code de message :**

Code du message explicatif.

**24. Description des types de demande :**

Description des types de demande.

**25. Description des messages :**

Énoncé du message explicatif correspondant au code de message.

**4.3 RETARD DE PAIEMENT**

Afin d'éviter une facturation en double, aucune demande de paiement ne doit être soumise à nouveau moins de deux périodes de paiement après son envoi à la Régie.

Si vous désirez soumettre à nouveau une réclamation après ce délai de deux périodes de paiement, vous devez spécifier qu'il s'agit d'une deuxième soumission et indiquer la date de la première soumission.

**4.4 RÉÉVALUATION**

Si l'établissement croit ou constate que le paiement effectué par la Régie est inexact, incomplet ou insuffisant, il peut en demander la réévaluation en adressant à la Régie une note ou une lettre contenant les renseignements suivants :

1. Objet de la demande de réévaluation;
2. Identité de l'établissement;
3. Identité de la personne assurée;
4. Numéro de contrôle externe;
5. Montant demandé;
6. Montant autorisé.

ou encore, l'établissement peut utiliser le formulaire de demande de paiement de la section 3 en donnant les motifs de sa demande dans le champ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ou dans une lettre.

Un délai maximum de 18 mois après la date des services est accordé à la Régie pour présenter des demandes de réévaluation à la province ou au territoire de résidence des personnes assurées. Pour permettre à la Régie de respecter ce délai, vos demandes de réévaluation devront être reçues à la Régie au plus tard 16 mois après la date des services.

Toute demande de réévaluation doit être adressée à :

Régie de l'assurance maladie du Québec  
Service de l'application des programmes Q039  
Facturation interprovinciale  
Case Postale 6600  
Québec QC G1K 7T3

## 5. TARIFS INTERPROVINCIAUX

### 5.1 TARIFS DES SERVICES

Les tarifs interprovinciaux des services internes sont déterminés par le Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS).

Le tarif réclamé doit correspondre au tarif journalier en vigueur à la date des services rendus dans l'établissement pour un séjour dans une salle commune, en unité de soins intensifs ou pour les nouveau-nés.

Cependant, pour certaines interventions très coûteuses, le prix de la journée est remplacé par un tarif global par hospitalisation.

#### 5.1.1 Facturation interprovinciale des interventions chirurgicales très coûteuses

##### # Tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
	<b>Transplantation</b> (par cas)	
	NOTE : La facturation des services de transplantation est soumise aux règles d'application (page 26).	
+ 100(*)	- acquisition d'organe hors Canada – Quand un organe provient de l'extérieur du Canada, le coût d'acquisition de l'organe peut être facturé à la province de résidence du receveur au moyen de la formule suivante : le tarif établi pour les transplantations très coûteuses (codes 101 à 104 seulement), plus les frais d'acquisition d'organe à l'extérieur du pays, moins 20 925 \$ pour l'approvisionnement en organes au pays. Pour les codes 106 et 108 : le coût réel facturé. Ne pas soustraire le coût de 20 925 \$ d'acquisition en organes au pays. La facturation relative à l'approvisionnement d'organe à l'extérieur du pays doit accompagner la demande de facturation réciproque	
+ 101	- coeur . . . . .	111 084,00
+ 102	- coeur et poumons . . . . .	156 894,00
+ 103	- poumons . . . . .	179 408,00
+ 104	- foie . . . . .	113 809,00
+ 106	- rein . . . . .	30 945,00
+ 108(*)	- rein et pancréas . . . . .	38 126,00

**AVIS :** 1) *Les services hospitaliers rendus au donneur d'un organe, maintenu artificiellement en vie, sont des services assurés par la province qui a délivré la carte santé du donneur.*

2) *Les services hospitaliers rendus au donneur vivant sont assurés par la province qui a délivré la carte santé du receveur de l'organe.*

3) *La rémunération de l'équipe chirurgicale qui prélève l'organe ainsi que leurs frais de transport sont des services assurés par la province qui a délivré la carte santé du receveur. Ces services sont inclus dans le tarif interprovincial pour les interventions coûteuses. Toutefois, la rémunération du chirurgien pour le prélèvement et son temps de déplacement ne sont pas inclus dans ce tarif.*

(\*) Les codes 100 et 108 sont nouveaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

## 5.1.1 Interventions chirurgicales très coûteuses (suite)

Tarifs en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
-----------------	-------------	------------

**Implants spéciaux :**

\* Le prix facturé de l'appareil (facture requise), plus le *per diem* autorisé de l'hôpital pour toute hospitalisation associée à l'intervention.

310	- implant cochléaire . . . . .	*
311	- stimulateur cardiaque . . . . .	*

**Veillez vous référer aux règles d'application pour la facturation des services de transplantation (greffe).**

## 5.1.2 Tarif journalier

Tarifs en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
	<b>Tarif journalier :</b>	
401	- Soins de courte durée . . . . .	Tarif journalier autorisé
402	- Soins d'un nouveau-né (bien portant) . . . . . (Un nouveau-né malade est considéré comme un « enfant » et la facturation est faite suivant le tarif journalier standard d'hospitalisation en salle publique)	373,00
405	- Soins intensifs de courte durée . . . . .	Tarif journalier autorisé

## # 5.1.3 Tarifs de facturation interprovinciale pour les services de greffes de la moelle osseuse et des cellules souches

Tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 (\*).

CODES DES SERVICES	CATÉGORIE DE SERVICE	SÉJOUR MAXIMAL (SM)	TARIF MONOLITHIQUE DE BASE (\$)	TARIF QUOTIDIEN MAJORÉ ET NORMALISÉ – SÉJOUR EXCÉDANT LE SM
600	Coûts d'acquisition (à l'extérieur du Canada) moelle osseuse, cellules souches et anticorps monoclonal . . . .	---	Coût facturé	Coût facturé
601	Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures) . . . . .	---	24 158,00	---
602	Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures) . . . . .	---	28 988,00	---
603	Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures) . . . . .	16 jours	54 355,00	2 013,00
604	Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures) . . . . .	13 jours	72 475,00	3 623,00
605	Greffe allogénique – adulte, excluant patient donneur compatible non apparenté (DCNA) . . . . .	25 jours	125 087,00	2 149,00
606	Greffe allogénique – chez l'enfant . . . . .	25 jours	154 882,00	3 893,00
607	Greffe allogénique / adulte / patient DCNA . . . . .	25 jours	150 990,00	2 149,00

# Veuillez vous référer aux Règles régissant les services de greffe de la moelle osseuse et des cellules souches à la page 6.

Avant le 1<sup>er</sup> septembre 1998, se reporter aux codes de services 105 et 107 des tarifs pour la facturation interprovinciale des interventions très coûteuses (en vigueur pour les congés obtenus le 1<sup>er</sup> avril 1998 ou après cette date) et aux Règles d'application pour la facturation des services de transplantation.

(\*) En vigueur pour les congés obtenus le 1<sup>er</sup> avril 2011 ou après cette date.

**5.2 RÈGLES D'APPLICATION POUR LA FACTURATION DES SERVICES DE TRANSPLANTATION (GREFFE)**

1. Toute hospitalisation distincte (p. ex. pour une évaluation avant l'intervention, la stabilisation ou réadmission après l'intervention) peut être facturée au tarif journalier autorisé.
2. Chaque visite d'un patient externe distincte d'une hospitalisation liée à l'intervention très coûteuse peut être facturée au tarif interprovincial autorisé pour les consultations externes.
3. L'approvisionnement comprend tous les frais associés à l'acquisition, à l'entreposage, à l'expédition et à la viabilité de l'organe à transplanter ainsi que les frais médicaux et hospitaliers liés à la conservation du donneur.
4. Dans tous les cas, la province ou le territoire de résidence du receveur doit assumer les frais associés à l'acquisition d'organes au pays ou hors du Canada.
5. Le tarif des codes 101 à 104 comprend les coûts associés à toute hospitalisation du patient, de l'admission au congé, au cours de laquelle l'intervention a eu lieu, ainsi que le coût de l'approvisionnement au pays.
6. Le tarif des codes 106 et 108 comprend les coûts associés à toute l'hospitalisation du patient, de l'admission au congé, au cours de laquelle l'intervention a eu lieu, mais non le coût de l'approvisionnement au pays. L'administration qui fournit les soins peut facturer les frais d'acquisition à la province ou au territoire de résidence du patient greffé.
7. Acquisition d'organes hors du Canada : quand un organe provient de l'extérieur du Canada, le coût d'acquisition de l'organe peut être facturé à la province ou au territoire de résidence du receveur au moyen de la formule suivante : le tarif établi pour les transplantations très coûteuses (codes 101 à 104), plus les frais d'acquisition d'organes à l'extérieur du pays, moins 20 925 \$ pour l'approvisionnement en organes au pays. Pour les codes 106 et 108 : les coûts réels facturés. Il ne faut pas déduire la somme de 20 925 \$ pour l'approvisionnement en organes au pays. La facturation relative à l'approvisionnement en organes à l'extérieur du pays doit accompagner la demande de facturation réciproque.
8. Transplantations multiples, même patient, même organe, même séjour - en raison de la rareté de ces cas et de la formule d'établissement du coût moyen utilisée pour la fixation du tarif interprovincial applicable à ces interventions, aucun montant supplémentaire ne sera ajouté lors de la facturation de ces transplantations multiples.
9. Aucun montant supplémentaire ne sera facturé lors de l'implantation d'un coeur artificiel en tant que mesure provisoire avant la transplantation d'un coeur naturel.
10. Tout nouveau séjour à l'hôpital du même patient pour une nouvelle transplantation du même organe sera considéré comme un nouveau cas et pourra être facturé au tarif de l'intervention très coûteuse, comme indiqué précédemment.

**5.3 RÈGLES RÉGISSANT LES SERVICES DE GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE ET DES CELLULES SOUCHES**

1. Tout séjour en milieu hospitalier distinct d'une hospitalisation aux fins d'une greffe de moelle osseuse ou de cellules souches (c'est-à-dire, pour l'évaluation avant l'intervention, la stabilisation de l'état du malade, etc.) sera facturé au tarif quotidien autorisé de l'hôpital.
2. Toute consultation externe sera facturée au tarif interprovincial autorisé, applicable aux services de consultation externe.
3. Chaque tarif monolithique comprend tous les frais d'établissement associés à une greffe unique, notamment les frais d'hospitalisation et de diagnostic. Aux fins du calcul du séjour maximal, le séjour en milieu hospitalier comprend la date de l'admission, mais pas la date de la sortie.
4. Le tarif quotidien majoré et normalisé peut être appliqué pour les journées d'hospitalisation qui dépassent le séjour maximal prévu au cours de la période d'hospitalisation où la greffe a été pratiquée.
5. Frais d'acquisition :
  - a) lorsque la moelle osseuse ou les cellules souches sont obtenues au Canada, les coûts sont compris dans le tarif monolithique. Il incombe au centre de transplantation de payer les frais d'acquisition;
  - b) lorsque la moelle osseuse ou les cellules souches sont obtenues à l'étranger, le coût facturé effectivement payé par le centre de transplantation peut être réclamé à la province d'origine du patient. La facture originale doit accompagner la demande de facturation réciproque.
6. Lorsque les patients sortent de l'hôpital dans les 72 heures qui suivent la date de l'intervention, les frais doivent être facturés par l'hôpital qui a dispensé le service de transplantation au tarif prévu dans les cas où les congés sont obtenus dans les 72 heures (adulte ou enfant).
7. Par « enfant », on entend une personne de 17 ans et moins.
8. Les personnes qui obtiennent leur congé et qui présentent des complications consécutives à une greffe de moelle osseuse ou de cellules souches peuvent être réhospitalisées au tarif quotidien autorisé de l'hôpital et non au tarif quotidien majoré et normalisé.
9. Toute nouvelle hospitalisation du même patient aux fins d'une nouvelle greffe sera considérée comme un nouveau cas et sera facturable conformément aux présentes règles.
10. Sauf pour ce qui concerne les frais d'acquisition évoqués au paragraphe 5b), les demandes de remboursement à l'égard des greffes de la moelle osseuse et de cellules souches doivent être présentées comme une demande complète au moment de la sortie de l'hôpital.
11. L'attribution d'un code de diagnostic est obligatoire et doit indiquer la principale raison justifiant la greffe ou le diagnostic définitif posé à l'égard du greffé.
12. Les greffes de moelle osseuse ou de cellules souches pratiquées dans le cadre d'essais cliniques ou à l'égard d'affections dont le traitement est encore jugé au stade expérimental ne sont pas admissibles à la facturation réciproque.

## 6. DEMANDES D'APPROVISIONNEMENT ET DE RENSEIGNEMENTS

### 6.1 DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT

Les demandes d'approvisionnement doivent être faites à la Régie en remplissant le formulaire *Demande de formulaires (n° 1491)* et en l'expédiant à l'adresse suivante :

# Régie de l'assurance maladie du Québec  
Case postale 500  
Québec QC G1K 7B4

ou par télécopieur au numéro : 418 646-9251

### 6.2 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements sur le règlement des demandes de paiement déjà soumises à la Régie, les établissements doivent écrire à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec  
Service de l'application des programmes Q039  
Facturation interprovinciale  
Case postale 6600  
Québec QC G1K 7T3

## 6.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

**RÉGIMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX  
D'ASSURANCE HOSPITALISATION**

<b>PROVINCES / TERRITOIRES</b>	<b>ADRESSES</b>
# <b>Terre-Neuve et Labrador</b>	Department of Health and Community Services Confederation Building P.O. Box 8700 St. John's (Terre-Neuve et Labrador) A1B 4J6 Téléphone 1 : 709 729-3996 Téléphone 2 : 709 729-5222
<b>Ile-du-Prince-Édouard</b>	Department of Health and Social Services Medicare Division 35 Douses Road P.O. Box 3000 Montague (Ile-du-Prince-Edouard) C0A 1R0 Téléphone : 902 838-0931
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Department of Health Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 488 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V8 Téléphone : 902 424-5674
# <b>Nouveau-Brunswick</b>	Department of Health B.P. 5100 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8 Téléphone : 506 457-4800
<b>Québec</b>	Services hospitaliers hors du Québec Régie de l'assurance maladie du Québec Case Postale 6600 Québec (Québec) G1K 7T3 Téléphone : Montréal : 514 864-3411 Appels sans frais 1 800 561-9749 (d'une autre localité du Québec)
# <b>Ontario</b>	Ontario-Ministry of Health and Long-Term Care MacDonald-Cartier Building Financial Management Branch 2 <sup>nd</sup> floor 49 Place D'Armes Kingston (ON) K7L 5J3 Téléphone 613 548-6600 (reciprocal hospital billing)
<b>Manitoba</b>	Manitoba Health 300 Carlton Street Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9 Téléphone : 204 786-7101 Appel sans frais 1 800 392-1207 (Amérique du Nord)
<b>Saskatchewan</b>	Saskatchewan Health Medical Services Branch T.C. Douglas Building 3475 Albert Street Régina (Saskatchewan) S4S 6X6 Téléphone : 306 787-3475

**RÉGIMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX  
D'ASSURANCE HOSPITALISATION**

<b>PROVINCES / TERRITOIRES</b>	<b>ADRESSES</b>
# <b>Alberta</b>	Adresse principale : <b>Edmonton</b> Alberta Health and Wellness 10025 Jasper Avenue P.O. Box 1360 Edmonton (Alberta) T5J 2N3 Téléphone : 780 427-1432
# <b>Colombie-Britannique</b>	Ministry of Health Out of Province Claims 1515 Blanshard Street Victoria (Colombie-Britannique) V8W 3C8 Téléphone : 250 952-1036 Téléphone : 250 952-1334 (Pour demandes de remboursement hors province)
# <b>Yukon</b>	Insured Health and Hearing Services Government of Yukon Department of Health and Social Services 4 <sup>th</sup> floor 204 Lambert St P.O. Box 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone 1 : 867 667-5202 Téléphone 2 : 867 667-8949 (Pour demandes de remboursement hors province)
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Department of Health and Social Services Health Services Administration Inuvik Branch Office 2 <sup>nd</sup> Floor, IDC Building Bag Service #9 Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0 Appels sans frais : 1 800 661-0830
<b>Nunavut</b>	Health Insurance Programs Department of Health and Social Services Government of Nunavut RSO Building Bag 003 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0 Téléphone : 867 645-8001

Ce guide est également disponible dans notre site Internet. Les cartes santé sont reproduites en couleurs. Vous pouvez y accéder, en tout temps, à [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca).

**Remarque :**

La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca) pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.